

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Décision du 11 décembre 2020**

**modifiant la décision du 7 novembre 2018 portant nomination des membres du comité d'histoire  
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV2035032S

**Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu la décision du 7 janvier 2010 portant création du comité d'histoire de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Vu la décision du 7 novembre 2018 portant nomination des membres de la commission scientifique,

## **Article 1<sup>er</sup>**

Au 7<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 7 novembre 2018 susvisée, les mots : « de l'université Paris Nanterre » sont remplacés par les mots : « habilitée à diriger des recherches de l'université Paris Nanterre, en qualité de coordinatrice ».

## **Article 2**

La cheffe de la mission « Histoire et exploitation des archives » de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ([www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)).

Fait le 11 décembre 2020.

*Le directeur général de l'Office français  
de protection des réfugiés et apatrides,  
J. Boucher*

